



**UFETAM/ CFDT 30, passage de l'Arche**  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.cfdt-ufetam.org

# CCAS *du* 25 SEPTEMBRE 2012 Compte-rendu CFDT

L'Administration était représentée par Hélène EYSSARTIER DRH, Dominique VARAGNE (Chef PSPP) Guy ROBIN (Adjoint D.VARAGNE).

**La délégation CFDT :** Magalie CAUCHY, Isabelle GILLET, Claude GUILLET et Pascal BLANDEL .

CGT, FO,UNSA, FNASCE

CGCV excusé (audience Cabinet Ministre)

Déclarations préliminaires :

La CFDT a fait une déclaration que vous trouverez en pièce jointe.

Déclaration de la CGT-FSU. et de la FNASCE

Réponses de la DRH :

Sur l'avenir des CLAS : il ne faut pas s'inquiéter, il suffit de rester vigilant (sic !). les conditions de déploiement et d'accès à l'action sociale aux agents reste au cœur du sujet, quel que soit leur service d'affectation.

Elle nous dit qu'elle regrette de ne pas pouvoir être plus souvent présente au CCAS et qu'elle va s'y efforcer à l'avenir.

Elle ne pense pas que l'avenir soit à craindre (...). Il faut simplement une vigilance permanente active, émettrice de propositions.

**Commentaires CFDT :** *c'est pourtant tout le contraire du discours de Mme MORELLET-STEINER lors de l'audience du 7 septembre (voir ci-joint).*

Sur l'harmonisation, des travaux sont en cours, sous le pilotage du SGG, notamment en ce qui concerne la restauration collective, (cf. étude sur la convergence, dont nous n'avons pas encore les résultats).

**CGT et CFDT :** L'interministériel concerne la fonction publique dans son ensemble. Le prêt habitat existe aux finances. Sur la restauration, que le reste à charge de chaque agent ne soit pas supérieur au point d'indice. Les instructions doivent être données aux chefs de service des deux Ministère, mais aussi aux chefs de service des autres ministères (DDI).

Réponse de la DRH : nous devons faire avec la réalité.

Sur les frais de déplacement, elle estime qu'il faut replacer le sujet dans un contexte financier global. Il faut attendre la présentation du budget par le gouvernement.

Néanmoins, elle encourage à essayer de limiter les frais.

**Intervention de la CFDT :** il ne s'agit pas de délai de remboursement (même si là aussi, de nombreux agents sont remboursés tardivement). Le problème crucial est le montant des prises en charge qui ne couvrent plus les dépenses engagées par les agents. La CFDT rappelle que les agents ne doivent pas en être de leur poche. Les prix des hôtels et des repas sont de plus en plus élevés, et les forfaits pratiqués sont bien en-deçà des dépenses engagées. La CFDT demande à la DRH

d'intervenir auprès de la Fonction Publique pour une revalorisation des frais, en particulier pour les hébergements.

Sur l'extension d'une nouvelle catégorie de prêt à l'amélioration de l'habitat et à l'accession à la propriété, elle ne pense pas que la réponse puisse être positive, compte tenu des moyens financiers en baisse. Elle conseille aux agents de s'adresser aux banques ! Elle estime que le nouveau prêt de cohabitation (destiné aux parents dont les enfants ne cohabitent pour suivre leurs études) répond déjà à une attente.

**Intervention CFDT** : c'est tout de même un comble que le Ministère du Logement n'accorde pas à ses agents un prêt existant au Ministère des Finances. Les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés. Pourquoi les agents de la Fonction Publique ne sont-ils pas tous traités sur le même pied d'égalité ?

### **Compte-rendu de l'audience du 7 septembre au Cabinet**

*Les points positifs* qui se dégagent de cette audience sont que la Ministre sera présente lors des journées rencontre de novembre. Mme MORELLET-STEINER est bien consciente de l'utilité des CLAS et du CCAS, et de leur exemplarité. Elle est prête à travailler avec nous sur le contenu et le bon fonctionnement de l'action sociale. Elle a exprimé son désaccord avec les expérimentations qui s'étaient mises en place en DDI sous l'autorité des Préfets. Elle prône une stabilisation des structures actuelles, car la circulaire sur les moyens et les droits des Présidents de CLAS n'est pas très claire. Une nouvelle audience est prévue fin octobre (à tout le moins avant les journées rencontres). Elle a proposé que l'on travaille avec l'administration sur la préparation de cette audience (objectif : engagements que pourrait prendre la Ministre devant les Présidents de CLAS lors des journées rencontres de novembre). Une réunion est fixée au 3 octobre prochain (y participeront Claude GUILLET et Isabelle GILLET).

3) **crédits d'action sociale** : concernant l'information à laquelle peuvent accéder les Présidents de CLAS, la DRH dit qu'elle veillera à rappeler aux RBOP la nécessité de procéder rapidement aux délégations de crédits, et à la mise en place des commissions régionales de concertation d'action sociale qui ne sont pas encore créées. Mais, dans un budget contraint, il est difficile de porter une politique pour le Ministère. Elle indique qu'il faut y aller à pas mesurés, ne pas progresser trop rapidement (ex. l'augmentation drastique en matière de restauration -80 % du budget d'action sociale- au détriment des autres volets de l'action sociale du Ministère.

### **Rencontre Nationale des Présidents de CLAS.**

Les objectifs fixés par l'administration sont :

- qu'elles se tiennent dans de bonnes conditions que chacun puisse s'exprimer
  - on doit évoluer vers l'interministériel (ce sont les propos de la DRH)
  - cependant, les CLAS sont un modèle, nous devons les mettre en avant et les préserver. Quelles sont les évolutions possibles pour une action sociale pertinente et efficace? Il faut dessiner de nouvelles lignes, compte tenu de la réalité des services aujourd'hui et des besoins des agents. Il faut des propositions concrètes, afin de pouvoir s'appuyer dessus.
- Des axes prioritaires seront à définir après les journées rencontres.

## **Patrimoine**

**La CFDT** est intervenue pour demander pourquoi ce point n'était pas à l'ordre du jour, alors que le CGDD a rendu son rapport. L'administration a répondu que cela ferait l'objet d'une présentation lors d'un prochain CCAS. La CFDT demande que ce rapport soit analysé en Commission Actions Collectives au préalable (chargée de la gestion et du suivi du patrimoine social).

Les OS font remarquer que l'avenir des CLAS des CETE est très incertain, la création du CEREMA au 01 janvier 2013 étant programmé ainsi que le transfert de bon nombre d'agents au sein d'autres établissements publics ( EPA comme ex VNF). Un décret est promis très rapidement pour que tous ces agents puissent bénéficier des aides interministérielles.

### **Bilan d'activité du CAS**

Présentation du bilan. Les demande de prêts installation sont en baisse de 50 % depuis 2010. Prêts sociaux : augmentation de 40 %. Peu prêts décohabitation déposés. L'information n'est pas passée. Les supports papiers vont être envoyés dans les services (travaux de la commission logement).

Françoise SAPPIN (Trésorière du CAS) demande la création d'un site sur l'intranet afin que les agents puissent avoir accès directement aux informations le concernant.

Moyens du CAS : un agent et un vacataire. La CFDT demande la création d'un 3ème poste, compte tenu du travail du CAS. Dominique VARAGNE estime que deux agents présentes à temps plein sont suffisantes. La CFDT maintient sa demande, car l'activité va se développer, avec la mise en place du nouveau prêt « Dé cohabitation ». Dominique VARAGNE propose d'analyser l'activité du CAS avant de décider d'ouvrir un 3ème poste.

**Bilan d'activité du CGCV** : point reporté au prochain CCAS.

Validation du CLAS Inter service DEAL/DM Guyanne.

Le prochain CCAS aura lieu le 4 décembre 2012.

### **Vos représentants au CCAS sont :**

Isabelle GILLET [isabelle.gillet@vosges.gouv.fr](mailto:isabelle.gillet@vosges.gouv.fr) 03 29 69 14 86  
Evelyne POREE [evelyne.poree@developpement-durable.gouv.fr](mailto:evelyne.poree@developpement-durable.gouv.fr) 01 40 81 16 09  
Magalie CAUCHY [magalie.cauchy@developpement6durable.gouv.fr](mailto:magalie.cauchy@developpement6durable.gouv.fr) 03 83 50 97 86  
Claude GUILLET [claudio.guillet@equipement.gouv.fr](mailto:claudio.guillet@equipement.gouv.fr) 02 35 58 53 95  
Pascal BLANDEL [pascal.blandel@morbihan.gouv.fr](mailto:pascal.blandel@morbihan.gouv.fr) 02 97 68 12 00  
Eric TAVERNIER [eric.tavernier@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:eric.tavernier@seine-et-marne.gouv.fr) 01 60 56 72 14